

---

**Motion pour une résolution  
par la commission :**

**CULT I - Commission de la Culture et de l'éducation I**

---

**L'Union européenne n'arrive pas à créer un élan citoyen autour du projet européen du fait de la méconnaissance de son fonctionnement, et dans le même temps, ses compétences ne lui permettent pas de pouvoir imposer une politique éducative civique sur son territoire. Comment l'Union européenne et ses Etats membres peuvent-ils assurer une éducation civique et politique dans sa dimension européenne aux citoyens, en particulier les plus jeunes d'entre eux ?**

Soumise par : CORREDERA Pierrick, DUCREUX Marion, MANICON Adeline, NISS Doriand, REAUTE Zoé, SABBAAH David, SUBTIL Bérengère, TELOUK Candice, TOLASSILINGOM Anne, VILLEMIN Iliia, MAGNY Maxime (Président de commission, FR), STEINVILLE Laure (Vice-présidente, FR)

**Le Parlement Européen des Jeunes,**

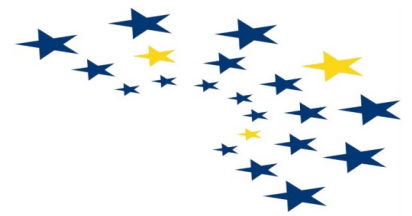
- A. Alarmé par le taux d'abstention élevé observé lors des élections européennes de l'an dernier<sup>1</sup>,
- B. Considérant que les jeunes Européens ne sont pas assez encouragés à s'engager dans une citoyenneté européenne active,
- C. Réalisant le besoin de diffuser la connaissance des caractéristiques culturelles des 28 Etats membres,
- D. Insistant sur le fait qu'une très faible minorité de la population européenne dispose de connaissances sur le fonctionnement des institutions européennes,
- E. Profondément inquiet des divergences dans les systèmes éducatifs des Etats membres concernant le fonctionnement de l'Union européenne (UE),
- F. Rappelant qu'un système d'éducation civique et politique commun à tous les Etats membres ne peut pas être mis en place par l'UE car les institutions de l'UE ne disposent que d'une compétence d'appui en matière de politique éducative<sup>2</sup>,
- G. Prenant en considération que l'école n'est pas le seul espace éducatif portant une responsabilité significative dans la promotion de la citoyenneté européenne,
- H. Remarquant avec plaisir le succès du programme ERASMUS<sup>3</sup> ;

---

<sup>1</sup> En mai 2014, 57,5% des citoyens européens n'ont pas voté pour élire les futurs députés européens.

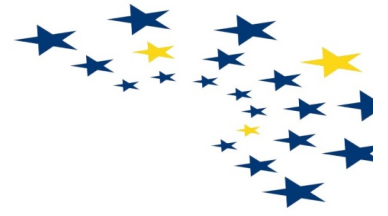
<sup>2</sup> La compétence d'appui (Article 6 du Traité sur le fonctionnement de l'UE) : l'UE ne peut intervenir que pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des Etats membres. En conséquence, elle n'a pas de pouvoir législatif pour harmoniser les législations nationales dans ce domaine.

<sup>3</sup> ERASMUS : Mis en place en 1987, ERASMUS est le programme phare de l'UE de 'mobilité' dans l'éducation et la formation et a déjà permis à plus de 2 millions d'étudiants à travers l'Europe de poursuivre des expériences d'apprentissage enrichissantes dans d'autres pays.



EUROPEAN **YOUTH** PARLIAMENT  
PARLEMENT EUROPÉEN DES **JEUNES**  
FRANCE

1. Réaffirme l'importance de la popularisation de l'action et du fonctionnement de l'UE au travers :
  - a) de l'usage de plateformes médiatiques européennes,
  - b) de l'organisation de conférences publiques sur l'UE ;
2. Réaffirme en outre l'importance de promouvoir et de soutenir financièrement les organisations à visées éducatives qui partagent et enseignent les valeurs de l'UE aux jeunes européens ;
3. Soutient la création de 'musées européens' gratuits comportant des expositions sur l'histoire, le patrimoine et la culture de l'Europe ;
4. Incite les Etats membres à promouvoir les symboles européens dans l'éducation primaire et secondaire au travers par exemple de la présence du drapeau européen, l'apprentissage de l'hymne européen et la célébration de la Journée de l'Europe ;
5. Invite la Direction générale de l'Education et de la Culture à faire usage des événements sportifs européens pour la promotion de la citoyenneté européenne ;
6. Demande à la Direction générale de l'Education et de la Culture de développer un programme européen commun d'éducation civique et politique pour les établissements scolaires du primaire au secondaire inférieur, composé notamment de géographie, d'histoire européenne et de culture européenne et qui pourrait être mis en œuvre par les Etats membres ;
7. Demande en outre l'élargissement du programme ERASMUS au primaire et au secondaire inférieur au travers de la promotion des échanges physiques et de l'utilisation des outils numériques.



EUROPEAN **YOUTH** PARLIAMEN  
PARLEMENT EUROPÉEN DES **JEUNI**  
FRANC